

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le mardi 5 septembre 2017 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 vacant
Siège no 2 Carole Desbiens
Siège no 3 Laurette Lévesque
Siège no 4 Patrick Rioux
Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 6 Isabelle Tanguay

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que quatre (4) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

17-09208 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

17-09209 Procès-verbal de la réunion du 7 aout 2017

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 aout 2017, soit adopté tel que rédigé.

17-09210 Comptes du mois d'aout 2017

La liste des comptes d'aout a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 31 aout dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 31 aout 2017	50 936,15 \$
Comptes payés d'avance	44 969,43 \$
TOTAL	<u>95 905,58 \$</u>

17-09211 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 31 aout 2017 sont déposés et lus par Lucie April, directrice générale.

17-09212 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le mois d'aout 2017 et du suivi des dossiers en cours:

- a. Par Richard F. Dubé, maire :
 - Réunion de la MRC de Témiscouata le 21 aout;
 - Rencontre avec Saint-Pierre-de-Lamy - Unité d'urgence à Saint-Pierre;
- b. Par Carole Desbiens :
 - Réunions de l'Association sportive de Saint-Honoré;

17-09213 RÈGLEMENT NUMÉRO 334 - COUR MUNICIPALE
DÉCLARATION DU MAIRE SUR L'OBJET, LA PORTÉE, ET LE COÛT
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 334 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À
ADOPTER

Conformément à l'article 445 du Code municipal entrée en vigueur en juin dernier, Richard F. Dubé, maire, déclare que le Règlement suivant que le conseil s'apprête à adopter a pour objet de modifier l'entente actuelle relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup de manière à permettre à la MRC des Basques et aux municipalités de cette MRC d'adhérer à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup et qu'il n'entraîne aucun coût pour la municipalité. »

Des copies du texte du règlement ont été mises à la disposition du public, dès le début de cette séance.

Le Règlement avait été adopté à la séance du 7 août dernier, mais, les nouvelles procédures prévues au projet de loi 122 n'ayant pas été toutes respectées, nous devons recommencer l'adoption en respectant la loi, notamment quant à la déclaration ci-dessus et la mise à la disposition du public du texte du règlement.

17-09214 RÈGLEMENT NUMÉRO 334 - AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE
ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE
COMMUNE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP AFIN DE PERMETTRE,
NOTAMMENT, L'ADHÉSION DE CERTAINES MUNICIPALITÉS À LA COUR
MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC des Basques désirent s'ajouter à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement :

Que le règlement numéro 334, autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, soit adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : La Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2 : Le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer, pour, et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

17-09215 Contrat avec le Groupe ACCIsst inc. - mutuelle de prévention

ATTENDU QUE le Groupe ACCIsst inc. doit changer les ententes pour se conformer au nouveau marché instauré par l'ensemble des mandataires de mutuelle, notamment la procédure pour les lésions professionnelles et les réclamations dans les dossiers de détresse psychologique, dont les frais de représentation seront assumés jusqu'à un maximum de 1 500 \$;

ATTENDU QUE les frais annuels sont majorés à 10% de la cotisation total à la CNESST, celle de la Municipalité a été budgétée à 6 309 \$, donc passera de 400 \$ à 630 \$ environ;

ATTENDU QUE la mutuelle donne un support apprécié pour la prévention des accidents et que les taux ont subi une baisse, étant actuellement à 1,70\$ du 100\$ de salaire alors qu'il était à 2,47 \$ en 2007;

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata renouvelle l'entente avec le Groupe ACCISST pour les prochaines années, renouvelable le 31 décembre de chaque année, à moins d'un avis donné avant le 30 juin, et tant que la Municipalité se conformera aux exigences de la CNESST.

Il est également résolu que Lucie April, directrice générale soit autorisée à signer le contrat de service pour et au nom de la Municipalité.

17-09216 Appui à la Ville de Pohénégamook - remboursement des travaux suite aux inondations

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook est victime depuis plus de vingt ans d'inondations répétées et provoquées par des pluies diluviennes;

CONSIDÉRANT QU'il est inacceptable que, malgré de très nombreuses démarches de la Ville de Pohénégamook, les factures du dernier événement de cette nature, qui remonte à plus de 20 mois, n'ont toujours pas été réglées par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le poids financier des réparations que la Ville de Pohénégamook a dû effectuer conséquemment aux inondations de 2015 atteint maintenant un plafond historique, reposant sur les seules épaules de ses contribuables, et ce, malgré toutes les démarches entreprises par Pohénégamook pour faire débloquer le dossier;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de payer des citoyens ainsi que les limites d'endettement de la Ville sont maintenant dépassées, et que les intérêts courus sur les emprunts d'urgence contractés par la Ville, en attendant l'aide gouvernementale, atteignent maintenant plus de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques qui provoquent de telles inondations entraînent des sinistres à répétition qui hypothèquent les efforts de la Ville de Pohénégamook et viennent saper depuis 20 ans ses démarches de développement économique et social, et connaissent aussi des répercussions sur d'autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par la bouche du ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour, s'est engagé à soutenir la Ville de Pohénégamook dans les travaux nécessaires à effectuer pour régler définitivement ce problème, et qu'il a assuré des contributions nécessaires afin que la Ville de Pohénégamook puisse adapter de façon définitive ses infrastructures aux nouvelles réalités occasionnées par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse de Pohénégamook et son conseil municipal ont formellement sommé le ministre responsable de la région de s'activer auprès de ses collègues pour obtenir le règlement des factures du passé et l'aide financière nécessaire promise au règlement définitif du problème des inondations récurrentes;

Sur la proposition d'Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie la Ville de Pohénégamook dans ses démarches afin d'enjoindre le gouvernement du Québec :

- À respecter ses engagements et solder à très court terme les comptes impayés dans le dossier des inondations qui ont affecté la municipalité;
- À garantir à la Ville les fonds nécessaires afin de solutionner définitivement le problème récurrent qui dégrade ses infrastructures et mine ainsi ses efforts de développement social et économique;
- À soutenir la Ville dans ses efforts de développement socioéconomique en supportant les projets mis de l'avant.

17-09217 Demande de versement de la subvention de 11 000 \$ du programme d'amélioration du réseau routier municipal

Le conseil municipal a pris connaissance du tableau des dépenses effectuées dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal préparé par Jean-Yves Garneau, responsable des services techniques, pour un montant de 26 967 \$, sur les chemins suivants :

- Vieux Chemin Sud (drainage et amélioration de chaussée);
- Vieux Chemin Nord (drainage et amélioration de chaussée);
- Route Robichaud (drainage et amélioration de chaussée);
- 10^e Rang (amélioration de chaussée).

Sur la proposition de Patrick Rioux, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement :

- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

17-09218 Annulation de la démarche de modification du règlement de zonage (projet de règlement numéro 332)

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demandait aux municipalités, en mars dernier, lors d'une réunion d'information, de réglementer les nouvelles carrières sablières dans l'emprise de la future autoroute afin d'éviter des problèmes lors des acquisitions;

ATTENDU QU'un avis de motion a été adopté le 3 avril 2017 dans le but d'amender le règlement de zonage numéro 312 et de créer une zone « infrastructure publique » dans l'emprise de la future autoroute afin de gérer les usages associés aux carrières-sablières;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du 1^{er} mai 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique a été tenue le 7 août 2017 à 19 h 30 (avant la réunion publique) sur le sujet;

ATTENDU QUE suite aux questions et aux interrogations soulevées, que le conseil de la Municipalité n'a pas adopté le règlement tel que prévu;

ATTENDU QUE finalement, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous recommande de ne plus l'adopter.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Patrick Rioux, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata renonce à l'adoption du règlement et confirme que l'effet de gel de l'avis de motion est terminé.

17-09219 Motion de félicitation - pompier médaillé au tournoi de l'APEQ

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite Serge Gagnon pour ces 20 ans de service comme pompier volontaire, souligné au dernier tournoi de l'APEQ.

La population de Saint-Honoré a grandement besoin de personnes engagées et fiables telles que Serge et nous le remercions pour tout ce qu'il fait pour notre communauté. Sa contribution est fort appréciée.

17-09220 Achat d'une partie du terrain derrière la Caisse Populaire

La Municipalité négocie avec la Caisse Populaire du Portage depuis le mois de juin afin d'obtenir gratuitement le terrain qu'elle nous prêtait pour le Festival Honéquestre. Une réponse a été obtenue par lettre le 29 août dernier.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata achète un terrain d'environ 700 mètres carrés, portant le numéro de lot 3583368, de la Caisse Populaire du Portage au prix de 1 500 \$.

Il est également résolu que la Municipalité demande au Comité du Festival Honéquestre de rembourser le prix d'achat, soit 1500\$ à la Municipalité avec la subvention reçue du FDT de la MRC de Témiscouata (3 500 \$).

Pour les frais d'arpentage (Pelletier Labrie) et de notaire (Me André Lagacé), la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata les assumera et financera la dépense d'environ 1 200 \$ à même le montant prévu au poste budgétaire 72-701-20-724 (10 000 \$).

Richard F. Dubé, maire et Lucie April, directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs à cet achat pour et au nom de la Municipalité.

17-09221 Entraînement et revenus d'inscription au baseball

Isabelle Dion a organisé du baseball avec l'Association sportive, pour les jeunes de 5 à 15 ans. Des frais de 20\$ ont été chargés aux participants pour un total de 200\$. Isabelle a inclus le temps comme entraîneur dans son temps payé par la Municipalité, sans toutefois charger d'heures supplémentaires, soit un total de 7,25 heures pour tout l'été.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Isabelle Tanguay, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata recommande que les revenus d'inscriptions soient versés à l'Association sportive et qu'ils soient réservés pour les dépenses reliées au baseball.

Il est également résolu que pour l'avenir, que le travail d'entraîneur ne soit pas inclus dans le temps payé par la Municipalité, mais qu'une entente soit plutôt conclue avec l'Association sportive pour payer les entraîneurs à même les inscriptions.

17-09222 Motion de félicitations - tournoi de l'APEQ

Le tournoi de l'APEQ est l'occasion de souligner les efforts des services incendie de l'année se terminant. Il est résolu unanimement que le conseil municipal félicite les pompiers du service incendie pour les prix obtenus cette année :

- Trophée Rodrigue Turcotte, le service incendie ayant le plus contribué à la formation des pompiers, avec 519 heures de formation;
- Trophée Meilleure vendeuse (duchesse), 3^e position, Marie-Pier Ouellet avec 8 800 \$ de vente;
- Trophée Émmanuel Leblond, formation - prévention - fraternité, première place avec Témiscouata-sur-le-Lac;

Le conseil municipal remercie les membres de la brigade et la duchesse pour leur bon travail et les encourage à continuer de protéger et d'offrir leur aide aux citoyens des deux municipalités.

17-09223 Motion de félicitations - Municipalité de Packington pour le tournoi de l'APEQ

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata félicite la Municipalité de Packington pour leur accueil, l'organisation des activités et la qualité des infrastructures ayant servi lors du tournoi de pompiers de l'APEQ qui avait lieu la fin de semaine dernière. Les élus et les pompiers garderont un très bon souvenir de Packington.

17-09224 Tirages aux concours Maisons fleuries, Boîtes à fleurs, Jardins potagers et Amélioration

Suite à l'annonce, nous avons reçu (26) inscriptions au concours *Maisons fleuries*, quinze (15) inscriptions au concours *Jardins potagers* et dix (10) au concours *Jardinières/boîtes à fleurs*.

Nous avons reçu trois suggestions pour la catégorie *Amélioration*.

Les inscriptions ont été transcrites sur des coupons à tirer à cette réunion.

Les bons d'achat offerts sont échangeables au Serre de la Savane à Saint-Louis-du-Ha! Ha ! ou au Serre de l'avenir à Saint-Elzéar.

Sur la proposition de Isabelle Tanguay, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le conseil décrète les gagnants tels que tirés au hasard et autorise le versement des prix :

Maisons fleuries

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
1 ^{er} prix : Roland Morin	159, Vieux chemin Sud	Arbres fruitiers ou décoratifs valeur 40 \$
2 ^e prix : Re-Source Familles	95, rue Principale	Même
3 ^e prix : Léo Marquis	111, rue Principale	Même
4 ^e prix : Diane Desjardins	214, rue Principale	Même
	SOUS TOTAL	160 \$

Boîtes à fleurs et jardinières

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
1 ^{er} prix : Linda Robichaud	94, rue de la Gare	Jardinière valeur : 20 \$
2 ^e prix : Nathalie Dicaire	76, rue de l'Église	Même \$
	SOUS-TOTAL :	40 \$

Jardins potagers

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
1 ^{er} prix : Léon Després	16, rue de la Gare	Bon d'achat - plants de légumes
2 ^e prix : Daniel Bérubé	15, rue de la Gare	Même, 20 \$
	SOUS-TOTAL :	40 \$

Amélioration :

<u>Gagnants</u>	<u>Adresses</u>	<u>Prix</u>
1 ^{er} Prix : Simon Leblond et Karine Héroux	16, route Arc-en-ciel	Bon d'achat pour un arbre fruitier ou décoratif 60 \$
	SOUS-TOTAL :	60\$

		TOTAUX : 300 \$
--	--	------------------------

Le conseil municipal félicite les gagnants et tous les résidents qui se sont inscrits et qui prennent le temps d'embellir notre municipalité.

17-09225 Période de questions

À 20 heures 47, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : lumière rue de la Gare, la route Talbot est belle, unité d'urgence à Saint-Pierre-de-Lamy.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Lucie April, directrice générale